

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU 26 JANVIER 2024

Présents: Mesdames Simone Beissel, Joëlle Feller, Claire Angelsberg, Nadine Kuhn-Metz, Messieurs André Weidenhaupt, Steff Schaeler, Marc Vanolst, Tom Jungen, Pollo Bodem, Joseph Schoellen, Serge Gaspar, Denis Bronzetti, Charles Pauly, Paul Galles, Fernand Wies, Jacques Bauer, membres, Gilles Didier (voix consultative).

Anne Catherine Assa secrétaire

Excusés: Messieurs Nico Pündel (remplacé par M. Jacques Bauer), Gusty Graas (remplacé par Serge Gaspar)

Une modification de l'ordre du jour a été demandée en début de la réunion afin de rajouter deux points supplémentaires au point 1 Modification des statuts et au point 7 création de poste.

Séance publique

1 a) Modification de statuts

Le comité charge le bureau d'élaborer, dans les meilleurs délais, un projet de modification des statuts du SEBES garantissant une représentation de tous les membres du secteur communal (SES, DEA, VdL, SEC et SIDERE) au sein du bureau du SEBES tout en respectant le principe de la parité de voix entre les membres délégués de l'État et du secteur communal tel que le prévoit l'article 2 de la loi modifiée du 31 juillet 1962 ayant pour objet le renforcement de l'alimentation en eau potable du Grand-Duché de Luxembourg à partir du réservoir d'Esch-sur-Sûre.

1 b) Election des membres du bureau du SEBES

Considérant que suivant extrait du procès-verbal numéro 01/24 approuvé dans la séance du 17 janvier 2024, le Conseil de Gouvernement a décidé dans sa séance du 10 janvier 2024 de confier la fonction de président du comité du SEBES à Monsieur Dr André Weidenhaupt, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, le comité nomme membres du bureau Madame Simone Beissel, Messieurs Pollo Bodem, Tom Jungen, Steff Schaeler et Marc Vanolst.

2) Présentation générale du SEBES

Vu qu'il y a de nouveaux membres au comité, une présentation générale du SEBES a été faite.

3) Blackout électrique : présentation des mesures du SEBES

Le comité prend note de la présentation des mesures relatives à un éventuel blackout faite en séance tenante.

4) Demande d'augmentation de la capacité réservée du SEC au 1^{ier} janvier 2024

Vu la demande du Syndicat des Eaux du Centre, le comité décide d'attribuer 120 m³/jour supplémentaires disponibles de la capacité réservée avec effet au 1^{ier} janvier 2024 au SEC et de procéder au réajustement financier nécessaire prévu par l'article 7 sub B des statuts du SEBES pour l'attribution d'une partie de la capacité réservée à un membre.

N° TVA: LU 11492930 N° IBLC: 114 929 30



5a) Comptabilité : Inventaire sortant au 31 décembre 2023

Le comité approuve la reprise de matériel, des machines et de la camionnette comme inventaire sortant au cours de l'année 2023.

5b) Comptabilité : Modification de la décision du comité du 14 octobre 2022 concernant l'excédent

Vu la délibération n°652 du comité du 14 octobre 2022 décidant exceptionnellement et dérogeant à la délibération n°557 du comité du 6 novembre 2020 d'utiliser l'excédent budgétaire de 2022 ainsi que l'apport pour la réservation de la capacité au 1ier janvier 2022 en tant qu'avance de chaque membre pour la participation aux charges pour l'année 2023 et de ne pas transférer l'excédent sur le fonds pour nouveaux investissements, le comté décide lors de cette séance de rembourser l'apport pour la réservation de la capacité au 1^{ier} janvier 2022 aux membres lors de l'établissement du décompte 2023 contrairement à sa décision du 14 octobre 2022 sachant que les fonds du budget de l'extraordinaire ne peuvent pas financer l'ordinaire.

6) Raccordement du futur château d'eau « Kirchberg » à la conduite SEBES

La construction du nouveau château d'eau de la Ville de Luxembourg au Kirchberg nécessite un raccordement au réseau du SEBES à partir de la chambre à vannes Kirchberg. La conduite de raccordement sera posée en fonte ductile, diamètre 300, PN25 sur une longueur d'environ 100 mètres. Le projet prévoit également la tuyauterie, la robinetterie et les équipements électriques à l'intérieur du nouveau réservoir en relation avec l'alimentation du réservoir à partir du réseau du SEBES. Afin de permettre le raccordement à l'intérieur de la chambre à vannes du SEBES, celle-ci aurait dû être agrandie afin de permettre l'installation adéquate des tuyauteries et robinetteries nécessaires.

La chambre à vannes existant a été construite en 1971 et nécessiterait une réfection fondamentale dans les années prochaines. Afin de permettre un raccordement du nouveau réservoir, ainsi que la suppression du regard en amont de la chambre à vannes et des conduites de bifurcations, ainsi que la tuyauterie et robinetterie existante en mauvais état, on propose la reconstruction d'une nouvelle chambre à vannes suivant les règles de l'art, d'accès et de sécurité.

Vu les plans, explications techniques et le devis du projet 187003 établi par les bureaux d'études BEST Ingénieurs-Conseils en date du 11 juin 2018 et Luxplan avec un devis total de 1.993.500€ hors TVA et attendu qu'un crédit de 1'435'000,-€ est réservé sub article 4/635/222100/19003 « Raccordement de la Ville de Luxembourg au Kirchberg» du budget du SEBES. Le Comité, en respectant le règlement de fourniture d'eau et de participation aux charges du SEBES approuve la convention pour un nouveau raccordement de la Ville de Luxembourg à Kirchberg au réseau du SEBES, qui décrit les modalités d'exécution, de responsabilité et de financement des deux parties.

7) Création de postes

Le comité décide de créer un poste de salarié-artisan au service mécanique, 2 postes d'employés communaux, groupe d'indemnités A1 et A2 au service PLS et un poste de salarié au service posté.

Dokumenttitel 2



Séance à huis clos :

8) Demande de réduction de la période d'initiation au service laboratoire

Le comité accorde une réduction de la période d'initiation de 12 mois à un employé communal.

9) Fixation de la rémunération d'un salarié à tâche intellectuelle au service relations publiques

Le comité fixe le traitement initial d'un salarié à tâche intellectuelle. L'évolution de la carrière est basée sur le groupe d'indemnité A1, sous-groupe - administratif suivant l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux et charge le Bureau d'établir un contrat de travail avec le candidat.